

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 21/12/2015

Réception par le Prefet : 21/12/2015

Publication : 23/12/2015



Conseil départemental
Haut-Rhin
Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2015-11-10-6

Séance du vendredi 18 décembre 2015

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'INSERTION
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DANS LE CADRE DES CONTRATS
UNIQUES D'INSERTION ET DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ECONOMIQUE
POUR 2016**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM.BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE : M. ADRIAN,

EXCUSEE AVEC PROCURATION : Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de Solidarité active et réformant les politiques d'insertion,
- VU les articles L.5134-19-1 à L.5134-19-5, L.5134-20 à L.5134-34, L. 5134-65 à L. 513473 et R 5134-16 et suivants du code du travail,
- VU les articles L 5132-1 à 4, L 5132-15 à 15-1, R 5132-37 à 43 du code du travail,
- VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 262-1 et suivants,
- VU la délibération n° CG-2009-3-4-3 du Conseil général du 26 juin 2009 relative à la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active (rSa) dans le Haut-Rhin,
- VU la délibération n° CG-2015-7-1-3 du 16 octobre 2015 relative à la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2015,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Unique d'Insertion (CUI) et du Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) pour 2016,
- approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Unique d'Insertion (CUI) et du Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) pour 2016, jointe en annexe,
- approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer les annexes CERFA à la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) nécessaires à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour l'enregistrement comptable et le paiement des aides aux employeurs, dans la limite des crédits inscrits à cette fin par le Département dans son budget 2016, jointes en annexe,
- approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer le courrier de reconduction expresse des conventions de gestion de l'aide du Département aux employeurs de salariés en Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) et en Contrat Unique d'Insertion (CUI) avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP), joint en annexe,
- approuve et autorise le Président du Conseil départemental, conformément au modèle joint en annexe, à signer les conventions individuelles des structures porteuses de chantier d'insertion visant à préciser les engagements de l'Etat et du Département en terme de cofinancement de Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) et leurs annexes CERFA.

La dépense, limitée aux montants inscrits, sera imputée sur le programme H 812 :

Chapitre 017 Fonction 564 Nature 65661 pour les Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE),
Chapitre 017 Fonction 564 Nature 65662 pour les Contrats Initiative Emploi (CIE),
Chapitre 017 Fonction 564 Nature 6568 (Autres participations) pour les Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI).

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité